

Bibliothèque.—Une bibliothèque de renseignements miniers pour la gouverne du ministère et du public est attachée au ministère. Elle renferme surtout des publications et des cartes des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada, ainsi qu'une multitude de périodiques et de bulletins publiés aux États-Unis.

Routes desservant les mines.—Le service le plus récent créé au ministère est celui des routes desservant les mines. De façon générale, le programme comporte l'aménagement de deux catégories de routes. La première catégorie est celle du chemin d'accès à la mine, dont le ministère à lui seul fait les frais afin d'ouvrir des régions favorables à l'exploration, tandis que la seconde, aux frais conjoints du ministère et des exploitants locaux, vise à procurer les routes de service dont ces exploitants ont besoin. La construction et la surveillance des routes desservant les mines relèvent du ministère de la Voirie.

Manitoba.—La Division des mines du ministère des Mines et des Ressources naturelles fournit quatre services principaux d'aide à l'industrie minière: 1° tenue, au greffe des mines de Winnipeg et de Le Pas, de tous les registres indispensables à l'octroi et à la conservation des titres de tout terrain minier au Manitoba; 2° compilation, par les géologues de la Division, de données relatives aux venues minérales qui présentent ou qui ont présenté un certain intérêt et développement de ces renseignements grâce à un programme ininterrompu de cartographie géologique; 3° application des règlements visant la sécurité dans les mines et, de concert avec l'industrie, introduction de nouvelles méthodes, comme celles qui ont trait à la ventilation des mines et à la formation des équipes de sauvetage dans les mines, propres à favoriser la santé et le bien-être des mineurs; 4° direction d'un laboratoire d'essai chimique aux fins d'aider tant le prospecteur que le professionnel à classer les roches et les minéraux et à évaluer les venues minérales.

Saskatchewan.—L'aide accordée par le gouvernement à l'industrie minière comprend: 1° un service de géologie relevant d'un géologue en chef; 2° des géologues postés dans les principales régions minières ou près de celles-ci; 3° des équipes chargées de préparer des levés géologiques et d'en faire rapport; 4° une école de prospection; 5° un programme d'aide aux prospecteurs.

Le Service de géologie a son siège à Regina. Les intéressés peuvent en tout temps s'adresser au géologue en chef et à son personnel pour obtenir des renseignements et de l'aide.

Un géologue est posté en résidence à Uranium pour aider, autant qu'il le peut, les prospecteurs de la région. Au cours de l'été, les équipes de levés géologiques étudient les régions prometteuses, en dressent des cartes et préparent des rapports qui sont mis à la disposition des intéressés. L'école de prospection dispense l'instruction élémentaire dans le domaine de la géologie, de la minéralogie et des techniques de prospection et d'exploration aux futurs prospecteurs. La prospection est devenue un métier spécialisé et l'enseignement qui y prépare aidera les jeunes gens qui s'y destinent à se lancer dans une profession de première importance pour l'industrie minière du Canada. Le plan d'aide aux prospecteurs a pour objet de favoriser la prospection et d'aider les prospecteurs véritables en leur fournissant l'outillage et le transport, ainsi que les renseignements techniques au sujet des régions favorables à la prospection du point de vue géologique. Divers centres du nord de la Saskatchewan, peuplés surtout d'Indiens et de Métis, dispensent des cours sur l'identification des minéraux et l'emploi du compteur géiger.

Alberta.—Le gouvernement vient en aide à l'industrie minière de diverses façons. La Division des mines du ministère des Mines et Minéraux réglemente les houillères et les carrières et voit à l'application des normes de sécurité par l'inspection et l'octroi de certificats aux ouvriers. La Commission d'indemnisation des accidentés du travail établit aussi des normes de sécurité et s'occupe de former des équipes de secours aux mineurs. Les industries du pétrole et du gaz bénéficient des mêmes avantages grâce au Conseil